

Agenda 21 chapitre 7. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains

2008

Dans les pays industrialisés, les schémas de consommation des villes font peser de sérieuses contraintes sur l'écosystème mondial, tandis que dans les pays en développement, les établissements humains ont besoin de quantités accrues de matières premières et d'énergie et d'un développement économique plus poussé simplement pour remédier à leurs problèmes économiques et sociaux fondamentaux. Dans de nombreuses régions du monde, et en particulier dans les pays en développement, les établissements humains connaissent une détérioration qui tient principalement à la faiblesse des investissements effectués dans ce secteur par suite de la pénurie générale de ressources que connaissent ces pays...

Sommaire de cet article

- [Introduction](#), p1
- [7A. Un logement adéquat pour tous](#), p2
- [7B. Pour une meilleure gestion des établissements humains](#), p3
- [7C. Promotion de la planification et de la gestion rationnelles de l'utilisation des \(...\)](#), p4
- [7D. Pour une infrastructure environnementale intégrée : eau, assainissement, drainage et gestion \(...\)](#), p5
- [7E. Pour une politique viable de l'énergie et des transports au service des établissements \(...\)](#), p6
- [7F. Promotion de la planification et de la gestion des établissements humains dans les zones \(...\)](#), p7
- [7G. Promotion d'une production durable de l'industrie de la construction](#), p8
- [7H. Promotion de la valorisation des ressources humaines et de la mise en place de moyens de \(...\)](#), p9

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Introduction

7.1

Dans les pays industrialisés, les schémas de consommation des villes font peser de sérieuses contraintes sur l'écosystème mondial, tandis que dans les pays en développement, les établissements humains ont besoin de quantités accrues de matières premières et d'énergie et d'un développement économique plus poussé simplement pour remédier à leurs problèmes économiques et sociaux fondamentaux. Dans de nombreuses régions du monde, et en particulier dans les pays en développement, les établissements humains connaissent une détérioration qui tient principalement à la faiblesse des investissements effectués dans ce secteur par suite de la pénurie générale de ressources que connaissent ces pays. Dans les pays à faible revenu pour lesquels on dispose de données récentes, les gouvernements ne consacrent en moyenne que 5,6 % des dépenses publiques au logement, aux équipements collectifs, à la sécurité sociale et à la protection sociale [1]. Les dépenses des organismes internationaux d'appui et de financement sont également très faibles. Ainsi, en 1988, 1 % seulement des dépenses totales effectuées sous forme de dons par les organismes des Nations Unies ont été consacrées aux établissements humains [2], alors qu'en 1991, les prêts de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement (IDA) pour le développement urbain, l'alimentation en eau et les réseaux d'assainissement représentaient respectivement 5,5 et 5,4 % du montant total de leurs prêts [3].

7.2

Par ailleurs, les informations dont on dispose indiquent que les activités de coopération technique dans le

domaine des établissements humains donnent lieu à des investissements considérables, tant dans le secteur public que privé. Par exemple, chaque dollar que le PNUD a consacré aux dépenses de coopération technique pour les établissements humains en 1988 a entraîné un investissement induit de 122 dollars, soit plus que pour aucun autre secteur d'aide du PNUD [4].

7.3

C'est sur ce principe que se fonde la politique de "facilitation" préconisée pour le secteur des établissements humains. L'assistance extérieure aidera à obtenir les ressources nécessaires sur le plan national pour améliorer les conditions de vie et de travail de tous d'ici à l'an 2000 et au-delà, y compris du groupe de plus en plus nombreux constitué par les chômeurs, c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas de revenus. Simultanément, il faudrait que tous les pays reconnaissent les incidences du développement urbain et abordent la question dans une optique intégrée, la priorité étant accordée aux besoins des pauvres des zones urbaines et rurales, des chômeurs et de ceux, de plus en plus nombreux, qui ne disposent d'aucune source de revenus.

Objectif à poursuivre en matière d'établissements humains

7.4

L'objectif général à poursuivre en matière d'établissements humains consiste à améliorer, du point de vue social, économique et écologique, la qualité de ces établissements et les conditions de vie et de travail de tous, en particulier des pauvres des zones urbaines et rurales. Ces améliorations devraient reposer sur des activités de coopération technique, sur l'instauration de liens d'association entre les secteurs public, privé et communautaire et sur la participation au processus décisionnel des groupes communautaires et des groupes d'intérêt spéciaux tels que les femmes, les peuples indigènes, les personnes âgées et les handicapés. Ces approches devraient constituer les principes de base des stratégies suivies en matière d'établissements humains nationaux. Lors de la mise au point de ces stratégies, les pays devront définir des rangs de priorité entre les huit secteurs de programme figurant dans le présent chapitre conformément à leurs plans et objectifs nationaux et en tenant pleinement compte de leurs moyens d'action sociaux et culturels. En outre, les pays devraient prendre les mesures appropriées pour suivre l'impact de leurs stratégies sur les groupes marginaux et privés du droit de vote, en s'attachant tout particulièrement aux besoins des femmes.

7.5

Les secteurs d'action de ce chapitre d'Action 21 sont les suivants :

- a) Un logement adéquat pour tous ;
- b) Pour une meilleure gestion des établissements humains ;
- c) Pour une planification et une gestion durables des ressources foncières ;
- d) Pour une infrastructure environnementale intégrée : eau, assainissement, drainage et gestion des déchets solides ;
- e) Pour une politique viable de l'énergie et des transports au service des établissements humains ;
- f) Promotion de la planification et de la gestion des établissements humains dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles ;
- g) Promotion d'une production durable de l'industrie de la construction ;
- h) Promotion de la valorisation des ressources humaines et de la mise en place de moyens de développement des établissements humains.

Notes

[1] On ne dispose pas de chiffres globaux pour les dépenses publiques ou l'aide publique au développement consacrées aux établissements humains. Toutefois, les données présentées dans le Rapport sur le développement dans le monde, 1991 pour 16 pays en développement à faible revenu montrent que le pourcentage des dépenses consacrées par l'administration centrale au logement, aux aménagements à usage collectif et à la sécurité et à la protection sociales s'est élevé en moyenne à 5,6 % en 1989, et est allé jusqu'à 15,1 % dans le cas de Sri Lanka, qui a lancé un programme ambitieux de construction de logements. Dans les pays industrialisés membres de l'OCDE, le pourcentage des dépenses publiques consacrées la même année au logement, aux aménagements à usage collectif et à la sécurité et à la protection sociales s'est échelonné entre un minimum de 29,3 % et un maximum de 49,4 %, soit 39 % en moyenne (Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1991, Indicateur du développement dans le monde, tableau 11 (Washington, D. C., 1991)).

[2] Voir le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale contenant des données statistiques préliminaires relatives aux activités opérationnelles du développement du système des Nations Unies pour 1988 (A/44/324- E/1989/106/Add.4, annexe).

[3] Banque mondiale, Rapport annuel, 1991 (Washington, D. C., 1991).

[4] PNUD, "Reported investment commitments related to UNDP-assisted projects, 1988" (Engagements d'investissement notifiés en ce qui concerne les projets bénéficiant de l'assistance du PNUD, 1988), tableau 1, "Sectoral distribution of investment commitment in 1988- 1989" (Distribution sectorielle des engagements d'investissement en 1988-1989).